

Bureau du 24 septembre 2019

Présents :	Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1 ^{er} vice-président), Francis Perreau (2 ^{ème} vice-président) Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean-Luc Becquet, Patrick Duthu, David Michelin, Michel Pauset, Anne-Marie Terrand, Claude Vinot Lionel Houée, Monique Ormancey, Nicolas Urbano
Excusés représentés :	Pierre Gobbo (pouvoir à Anne-Marie Terrand)
Excusés :	Maurice Chevallier, Jean-Marie Faivret, René Kremer
Secrétaire de séance :	David Michelin
Assistaient à la réunion :	Jean-Michel Jeannin (Directeur Général des Services), Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline Fisch (responsable de la cellule énergie), Nathalie Blanc (chargée de communication)

Le Bureau du SICECO s'est réuni le 24 septembre 2019 dans les locaux du SICECO.

Le Président ouvre la séance à 9h00.

Il remercie les membres du Bureau présents et transmet les excuses de leurs collègues empêchés.

1) Désignation du secrétaire de séance :

David Michelin est désigné comme secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu :

Le Président demande si le compte-rendu de la réunion de Bureau du 13 juin dernier suscite des observations de la part de l'assemblée.

La réponse étant négative, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3) Actualités :

Le Président présente aux membres du Bureau les informations suivantes :

- **Soutien aux Grands Syndicats de France** :

Un point sur le retour des réponses des Parlementaires est présenté aux membres du Bureau.

- **Électricité** :

- Evolution TURPE 5, nouveau barème de raccordement ENEDIS ;

- TRV : sortie des collectivités

- Loi relative à l'Énergie et au Climat : vote du Sénat le 26 septembre 2019

- Fin des TRV pour les Collectivités de plus de 10 salariés et dont le total du bilan annuel est supérieur ou égal à 2 millions d'euros au 31 décembre 2020

- Nouvelle consultation régionale pour le 1^{er} janvier 2021
 - ✓ Campagne d'adhésion jusque fin février 2020
 - ✓ Consultation avril-mai 2020
(pour ne pas perdre les droits ARENH d'octobre 2020)

Le Président explique que la fin des TRV pour les collectivités va obliger ces dernières à repenser leur mode d'approvisionnement en énergie. Compte tenu de l'enjeu, et à la condition que le groupement d'achat d'énergie se saisisse du dossier, il propose aux membres du Bureau que le SICECO accompagne les collectivités pour répondre à la campagne régionale d'adhésion à venir.

Le Bureau donne son accord de principe pour cette démarche et accepte la mise en place d'un renfort en personnel pour assurer ce projet.

- **Travaux de rénovation du bâtiment du SICECO :**
 - ⇒ 545 000 € HT travaux + 65 000 € HT Maîtrise d'œuvre (MOE), soit un total de 610 000 € HT
 - ⇒ Subventions EFFILOGIS de l'ADEME/Région : 150 000 € TRAVAUX + 20 000 € MOE, soit un total de 170 000 €
Reste à charge SICECO : 440 000 € HT
 - ⇒ Consultation Maîtrise d'œuvre : octobre 2019
 - ⇒ Travaux en 2020

- **Journées de l'éclairage du 19 septembre 2019 :**
Le Président et Patrice Béché, Président de l'AFE Bourgogne font un retour sur cette manifestation qui a permis de réunir des professionnels et des élus pour découvrir de nouveaux matériels d'éclairage performants ainsi que d'échanger autour de la réglementation notamment le dernier décret portant sur la diminution des nuisances nocturnes générées par l'éclairage extérieur.

- **Renouvellement des marchés en cours :**
 - Marché de travaux complexes d'électrification rurale - Dissimulation et renforcement des réseaux :
 - Lot 1 : DEMONGEOT
 - Lot 2 : GASQUET
 - Lot 3 : DEMONGEOT
 - Lot 4 : SNCTP - agence Lirelec
 - Lot 5 : FAUCHET
 - Lot 6 : SOBECA/SCUB
 - Lot 7 : SAG VIGILEC
 - Lot 8 : INEO RESEAUX EST

 - Marché de travaux d'éclairage public et équipements électriques communaux - travaux neufs et maintenance :
 - Lot 1 : CITELUM/PASCAL GUINOT TP
 - Lot 2 : SPIE CITYNETWORKS
 - Lot 3 : DEMONGEOT
 - Lot 4 : SNCTP - agence Lirelec
 - Lot 5 : SERPOLLET CENTRE EST
 - Lot 6 : BFCL CITEOS
 - Lot 7 : EIFFAGE ENERGIE
 - Lot 8 : BFCL CITEOS

- Marché d'études énergétiques des bâtiments des adhérents du SICECO :
 - Lots 1 et 2 : AD3E
- Marché de maîtrise d'œuvre partielle des travaux d'électrification, de câblage téléphonique et d'éclairage public :
 - Lots 1 et 2 : BETP
- **Personnel :**
 - Arrivée d'Arnaud RIFFEL (Conseiller en Energie Partagé) le 4 septembre
 - Détachement auprès des services de l'Etat de Camille BONNET (Assistante comptable) le 30 septembre
 - Recrutement par voie de mutation de Nadine JACQUENET-FORNARA (Assistante comptable) le 14 octobre en remplacement de Camille BONNET

4) Affaires Générales et Finances :

a) **9^{èmes} Rencontres Nationales TEPos «Territoires à Énergie Positive» - Prise en charge des frais de déplacement et de participation**

Le Président informe les membres du Bureau que les 9^{èmes} Rencontres Nationales TEPos «Territoires à Énergie Positive» se dérouleront les 25 au 27 septembre prochain à Clamecy (58).

Il est proposé que le Syndicat prenne en charge les dépenses afférentes à la participation des élus et des agents qui souhaiteraient s'y rendre. Elles seront payées directement aux divers organismes au vu des factures correspondantes ou sur présentation des justificatifs, aux personnes de la délégation qui en auront fait l'avance.

La liste non exhaustive des frais divers prévus est la suivante :

- ✓ frais d'inscription;
- ✓ frais de déplacement;
- ✓ frais d'hébergement et de repas.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide de prendre en charge le paiement ou le remboursement, aux membres de la délégation, des frais réels liés à cette manifestation, et d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à signer les pièces comptables correspondantes.

b) **10^{ème} Colloque National de l'éolien - Prise en charge des frais de déplacement et de participation**

Le Président informe les membres du Bureau que le 10^{ème} colloque national de l'éolien se déroulera les 16 et 17 octobre prochain à Paris.

Vu l'intérêt de la manifestation qui permettra d'approfondir les connaissances administratives et techniques dans le suivi des dossiers « éolien », il est proposé que le Syndicat prenne en charge les dépenses afférentes à la participation des élus et des agents qui souhaiteraient s'y rendre. Elles seront payées directement aux divers organismes, au vu des factures correspondantes ou sur présentation des justificatifs, aux personnes de la délégation qui en auront fait l'avance.

La liste non exhaustive des frais divers prévus est la suivante :

- ✓ frais d'inscription,
- ✓ frais de déplacement,
- ✓ frais de repas.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide de prendre en charge le paiement ou le remboursement, aux membres de la délégation, des frais réels liés à cette manifestation, et d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à signer les pièces comptables correspondantes.

c) 21^{ème} édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique - Prise en charge des frais de déplacement et de participation

Le Président informe les membres du Bureau que la 21^{ème} édition des Assises européennes de la transition énergétique se déroulera du 28 au 30 janvier 2020 à Bordeaux (33).

Il est proposé que le Syndicat prenne en charge les dépenses afférentes à la participation des élus et des agents qui souhaiteraient s'y rendre. Elles seront payées directement aux divers organismes au vu des factures correspondantes ou sur présentation des justificatifs, aux personnes de la délégation qui en auront fait l'avance.

La liste non exhaustive des frais divers prévus est la suivante :

- ✓ frais d'inscription ;
- ✓ frais de déplacement ;
- ✓ frais d'hébergement et de repas.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide de prendre en charge le paiement ou le remboursement, aux membres de la délégation, des frais réels liés à cette manifestation, et d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à signer les pièces comptables correspondantes.

d) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial et mise à jour du tableau des effectifs

Le Président informe les membres du Bureau qu'un agent titulaire, affecté au service Affaires générales et finances, sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, en catégorie C, dans la filière administrative, à temps complet, sur un emploi permanent, va partir en détachement auprès des services de l'Etat le 1^{er} octobre prochain.

Cet agent va être remplacé par un agent titulaire, recruté par voie de mutation, sur le grade d'adjoint administratif territorial, en catégorie C, dans la filière administrative, à temps complet, le 14 octobre 2019.

Afin de pouvoir nommer l'agent recruté à son grade, le Président propose de créer un poste d'adjoint administratif, en catégorie C, dans la filière administrative, à temps complet, sur un emploi permanent, à compter du 1^{er} octobre prochain.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial dans les conditions définies ci-dessus, à compter du 1^{er} octobre 2019, d'autoriser la mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée en **annexe 1**, et d'autoriser le Président du SICECO à signer tous documents correspondants.

e) Vente de la parcelle cadastrée n° AB100 située à Norges la Ville à la société IMBC

Considérant que depuis la dissolution du syndicat intercommunal d'électrification de Plombières-les-Dijon, le SICECO est propriétaire de la parcelle cadastrée n°AB100 située sur la commune de Norges-la-Ville,

Considérant que par courrier en date du 3 mai 2019 la SARL IMBC a formulé une offre d'achat pour la parcelle aux conditions suivantes :

- Cession à l'euro symbolique,
- Prise en charge intégrale des frais liés à la vente par l'acquéreur.

Considérant que dans un souci de sécurisation des actes juridiques passés par le SICECO avec les tiers privés, il a été précisé que l'acte de cession serait fait en la forme authentique devant notaire,

Le Président propose aux membres du Bureau d'accepter l'offre d'achat présentée par la SARL IMBC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide d'accepter la cession de la parcelle cadastrée n°AB100 située sur le territoire de la commune de Norges-la-ville au prix de 1 € (un euro), d'accepter que l'acte de cession soit réalisé en la forme authentique devant notaire, de dire que les frais liés à la cession seront à la charge de l'acquéreur, et d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à signer l'acte notarié et toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A noter qu'une requête sur les parcelles appartenant au SICECO sur le territoire des ex communes du Syndicat de Plombières sera engagée afin de faire l'état des lieux.

f) Débat d'Orientations Budgétaires 2020 - Prospective financière et mise en œuvre des actions suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes - Information

Monsieur Grappin fait le point sur les travaux engagés avec le Cabinet KPMG notamment sur :

- la prospective et la programmation pluriannuelle des investissements :
 - ⇒ Le tableau récapitulatif des compétences exercées par le SICECO ainsi que leur chiffrage financier est présenté au Bureau.
 - ⇒ Le Président explique que l'élaboration du DOB sera faite en fonction des orientations stratégiques retenues par les élus suites aux différentes réunions des commissions, Clés, Bureau à venir et du Comité du 18 octobre.
 - ⇒ Le DOB 2020 sera ensuite élaboré à partir de la stratégie et permettra une vision prospective pour cinq années sur les capacités financières du Syndicat et sur les investissements projetés.

- l'état de l'actif

Un travail sur l'ensemble des travaux réalisés par le SICECO est en cours de réalisation afin de répondre aux exigences comptables de la Chambre Régionale des Comptes.

Des délibérations relatives aux amortissements seront présentées au Comité pour retenir les durées d'amortissement des biens immeubles du SICECO.

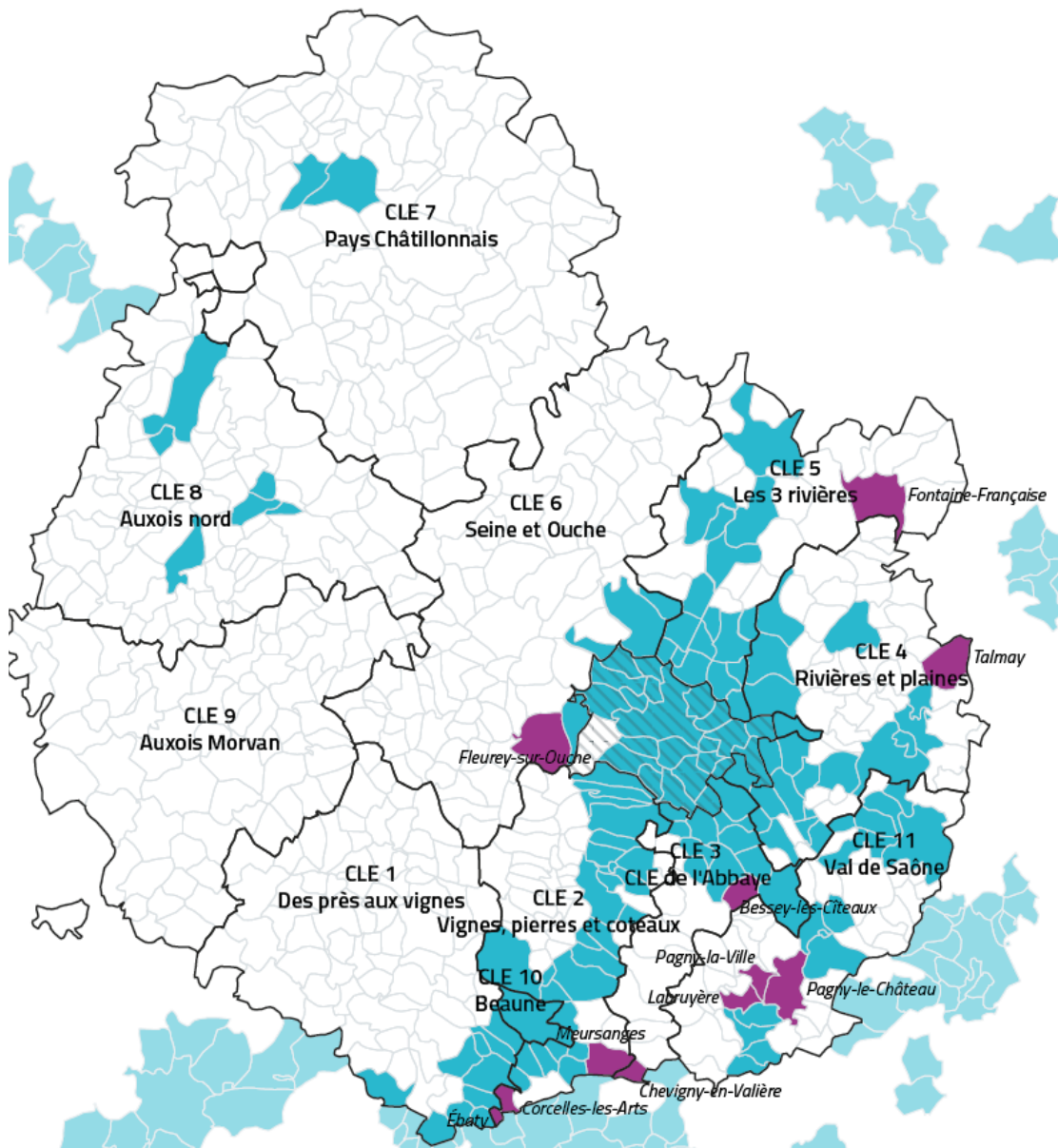
5) Affaires Techniques :

a) Réunions des Commissions Locales d'Énergie du 4 au 19 novembre

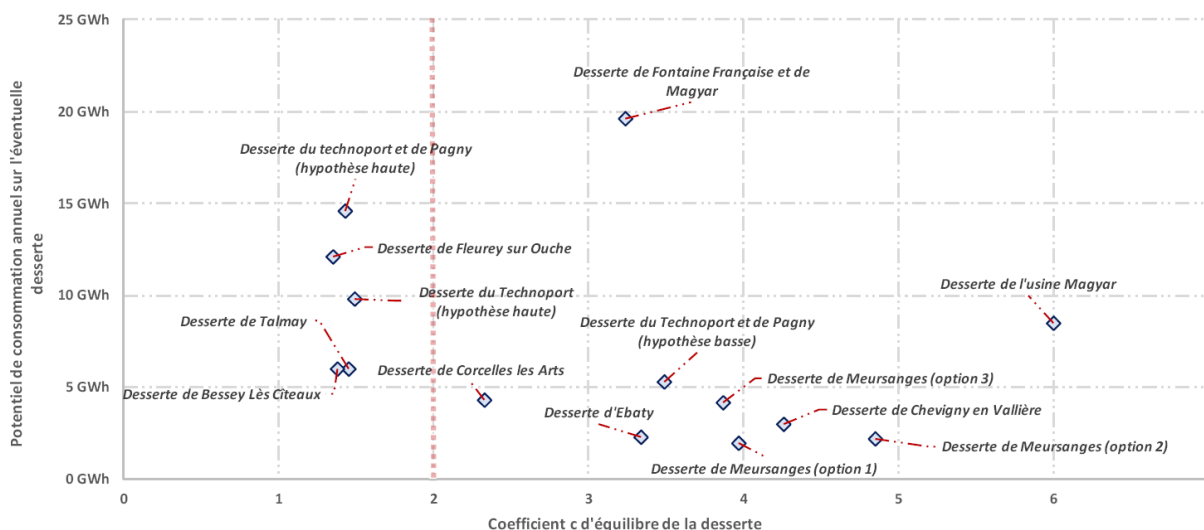
Le planning des réunions et le projet d'ordre du jour sont présentés aux membres du Bureau (documents joints en **annexes 2 et 3**)

b) Distribution de gaz naturel - Information

- ✓ Une procédure peut être lancée pour de nouvelles dessertes :
voici l'étude détaillée présentée, sur 10 communes



✓ Approche exclusivement en soutirage :



Possibles

Improbables

Nouvelles dessertes en gaz naturel

✓ Proposition :

Retenir les dessertes avec $C < 2$ (coefficient d'équilibre)

- FLEUREY SUR OUCHE
- BESSEY LES CITEAUX
- TALMAY
- Technoport (LABRUYERE, PAGNY LE CHÂTEAU, PAGNY LA VILLE)

La démarche est similaire à la Délégation de Service Public mise en place à Champdôtre : il s'agit de sélectionner par appel d'offre un investisseur qui créera le réseau et l'exploitera pour une durée à définir.

Une délibération sera proposée aux membres du Comité lors de l'assemblée générale du 18 octobre.

Énergie

a) Convention de Service « Développement des énergies renouvelables » pour des projets d'autoconsommation individuelle photovoltaïques

Le Président propose aux membres du Bureau d'accompagner les EPCI (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération) et les Communes adhérents dans l'étude de leurs projets d'installations photovoltaïques toitures fonctionnant en autoconsommation individuelle dans le cadre du Service « Développement des énergies renouvelables ».

Le Président précise que le SICECO dispose des compétences en interne pour réaliser de telles études et que cette prestation s'inscrit en cohérence avec son engagement à favoriser le développement des énergies renouvelables.

Le Président indique qu'il s'agit d'une prestation de conseil, d'accompagnement et non de maîtrise d'œuvre et que l'EPCI ou la Commune reste maître d'ouvrage des éventuelles études spécifiques complémentaires et de la réalisation des travaux.

Le Président propose le plan de financement suivant :

– Participation du SICECO :

- Participation financière : néant
- 100 % des heures internes de son personnel affecté au Service

- Participation de l'EPCI ou de la Commune :
 - Participation financière : forfait d'adhésion de 250 € par site étudié pour la durée de la convention
 - 100 % des heures internes de son personnel affecté au Service
 - 100 % des prestations externes

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide d'approuver le modèle de convention proposé, joint en **annexe 4**, pour la réalisation d'étude de projets d'installations photovoltaïques toitures fonctionnant en autoconsommation individuelle, d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus, et d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à signer tous documents et pièces comptables issus de cette décision.

b) Convention de service « Planification énergétique » pour un accompagnement des EPCI dans une démarche de Transition Énergétique à l'échelle du territoire

Le Président propose aux membres du Bureau d'accompagner les EPCI (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération) via le conseil dans la mise en œuvre d'actions de transition énergétique.

Le Président rappelle l'importance, sur le long terme, de la mise en marche des démarches de transition énergétique et propose un Service « Planification énergétique territoriale - Transition énergétique » pour accompagner les territoires adhérents dans leur engagement afin d'atténuer le changement climatique, de proposer des solutions pour s'y adapter, de favoriser le développement des énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements nationaux, régionaux et territoriaux.

Le Président précise que ce Service est dans la poursuite des engagements du SICECO de favoriser la mise en place de stratégies de transition énergétique comme celles déjà accompagnées : Territoire à Énergie Positive (TEPOS), Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ou encore le portage des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) et réservé aux EPCI non couvert par un PCAET.

La Président présente le modèle de convention et indique que le SICECO a été sollicité par la Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois et de Bligny-sur-Ouche afin de poursuivre les démarches engagées conjointement. Cette convention permet de conforter les différents engagements réciproques afin de poursuivre le travail collaboratif sur cette thématique.

Le Président propose le plan de financement suivant :

- Participation financière du SICECO :
 - 50 % des heures internes de son personnel affecté au Service
 - Étude spécifique et complémentaire : 50 % du montant TTC des dépenses externes de l'étude (après déduction de toute subvention)
- Participation financière de l'EPCI :
 - Un forfait annuel d'adhésion de 300 € pour les prestations citées aux articles 1 et 2 de la présente convention, pendant la durée du Service (édition d'un titre de recettes annuel à partir de l'année n+1 de signature de la présente convention)
 - 50 % des heures internes du personnel SICECO affecté au Service, plafonnés à 2 400 €
(Nombre d'heures affecté par le SICECO pour l'accompagnement dans la mise en place de Stratégies de Transition Énergétique : 160 heures d'un poste catégorie A avec un coût moyen horaire annuel de 30 €/h)
 - Étude spécifique et complémentaire : 50 % du montant TTC des dépenses externes de l'étude (après déduction de toute subvention)

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide d'approuver le modèle de convention proposé en **annexe 5**, pour un accompagnement et conseil des EPCI ne faisant pas l'objet d'un PCAET dans le cadre des démarches de Transition Énergétique, d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus avec la mise en place d'un plafonnement pour la participation financière de l'EPCI concernant la prise en charge des heures internes du SICECO à 2 400 €, de solliciter toute aide financière à laquelle les missions ou études réalisées dans le cadre de la convention annexée pourraient être éligibles (Europe (FEDER) au titre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020, État (Ademe, DREAL, ...) et Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du Programme Énergie Climat Bourgogne, ...) et d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à signer tous documents et pièces comptables issus de cette décision.

c) Convention de service « Planification énergétique territoriale » pour l'élaboration d'un Schéma de développement des énergies renouvelables à l'échelle d'un EPCI (schéma ENR)

Le Président propose aux membres du Bureau d'accompagner les EPCI (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération) dans la réalisation d'un schéma sur le développement des énergies renouvelables à l'échelle de leur territoire dans le cadre du Service « Planification énergétique territoriale ».

Le Président rappelle l'importance des choix énergétiques sur le long terme et la complexité de développement des projets d'énergies renouvelables, et précise que le Service « Planification énergétique territoriale - schéma de développement des énergies renouvelables » proposé permettrait d'accompagner les EPCI dans leurs choix, afin de faciliter l'appropriation et l'acceptation du déploiement des projets sur leur territoire.

Le Président précise que ce Service est en cohérence avec l'engagement du SICECO de favoriser le développement des énergies renouvelables. Le schéma ENR produit en définitif ne sera pas un document réglementaire (non opposable) mais qu'il a pour vocation à faciliter l'acceptation des projets en phase de développement suite à une concertation large sur le territoire.

La Président précise que la réalisation de ce schéma sera opérée en interne, le SICECO disposant des compétences au sein de ses services. Néanmoins, dans le cas où des études spécifiques complémentaires entraînant une prestation externalisée seraient nécessaires, le SICECO accompagnera l'EPCI dans toute la démarche de consultation (cahier des charges, analyse des offres, négociation), voire portera cette consultation.

Le Président propose le plan de financement suivant :

- Participation financière du SICECO :
 - o 50 % des heures internes de son personnel affecté au Service
 - o Étude spécifique complémentaire : 50 % du montant TTC des dépenses externes de l'étude (après déduction de toute subvention)
- Participation financière de l'EPCI :
 - o Un forfait annuel d'adhésion de 300 € pour les projets et prestations cités aux articles 1 et 2 de la présente convention, pendant la durée du Service (édition d'un titre de recettes annuel à partir de l'année n+1 de signature de la présente convention)
 - o 50 % des heures internes du personnel SICECO affecté au Service, plafonnés à 2 400 €

(Nombre d'heures affecté par le SICECO pour l'assistance, l'accompagnement et la réalisation de l'étude de potentiel ENR : 160 heures d'un poste catégorie A avec un coût moyen horaire annuel de 30 €/h, soit 4 800 € pour le projet, ce qui constituera un plafond)

- Étude spécifique complémentaire : 50 % du montant TTC des dépenses externes de l'étude (après déduction de toute subvention)

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide d'approuver le modèle de convention proposé en **annexe 6**, pour la réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables à l'échelle d'un EPCI, d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus avec la mise en place d'un plafonnement pour la participation financière de l'EPCI concernant la prise en charge des heures internes du SICECO à 2 400 €, de solliciter toute aide financière à laquelle les missions ou études réalisées dans le cadre de la convention annexée pourraient être éligibles (Europe (FEDER) au titre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020, État (Ademe, DREAL, ...) et Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du Programme Énergie Climat Bourgogne, ...), et d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à signer tous documents et pièces comptables issus de cette décision.

d) Convention de service « Planification énergétique territoriale » pour l'élaboration d'une étude de faisabilité de potentiel en développement d'énergies renouvelables dans le cadre d'une opération d'aménagement (ZAE,...)

Le Président propose aux membres du Bureau d'accompagner les EPCI (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération) et les Communes dans la réalisation de leur étude de potentiel de développement en énergies renouvelables réglementaires pour leurs opérations d'aménagement dans le cadre du Service « Planification énergétique territoriale ».

Le Président rappelle l'obligation liée à l'article L300-1 du code de l'urbanisme ainsi qu'au décret N°2019-474 du 21 mai 2019 à réaliser, à compter du 1^{er} octobre 2019, une étude sur le potentiel de développement en énergies renouvelables pour une zone d'aménagement ou une opération d'urbanisme.

Le Président rappelle l'importance d'intégrer la question « énergétique » aux projets d'aménagement du territoire et la complexité de développement des projets d'énergies renouvelables, ainsi que son engagement à favoriser leur développement, et précise que le Service « Planification énergétique territoriale - étude sur le potentiel de développement en énergies renouvelables d'une opération d'aménagement » proposé permettrait d'accompagner les EPCI et communes adhérents dans leurs réponses aux obligations réglementaires.

La Président indique que l'étude de faisabilité en elle-même ou des études spécifiques complémentaires, réalisées dans le cadre de la convention de Service, pourraient être externalisées. Dans ce cas, le SICECO accompagnera l'EPCI ou la commune dans toute la démarche de consultation (cahier des charges, analyse des offres, négociation), voire portera cette consultation.

Le Président propose le plan de financement suivant :

- Participation financière du SICECO :
 - 50 % des heures internes de son personnel affecté au Service
 - Étude de faisabilité de potentiel ENR ou études spécifiques complémentaires : 50% du HT des dépenses externes de l'étude (après déduction de toute subvention) + 50% de la TVA

- Participation financière de l'EPCI ou de la Commune :
 - o Un forfait annuel d'adhésion 300 € par opération d'aménagement étudiée pour la durée du Service
 - o 50 % des heures internes du personnel SICECO affecté au Service, plafonnés à 2 400 €
(Nombre d'heures affecté par le SICECO pour l'assistance, l'accompagnement et la réalisation de l'étude de potentiel ENR : 160 heures d'un poste catégorie A avec un coût moyen horaire annuel de 30 €/h, soit 4 800 € pour le projet)
 - o Étude de faisabilité de potentiel ENR ou études spécifiques complémentaires : 50% du HT des dépenses externes de l'étude (après déduction de toute subvention) + 50% de la TVA

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide d'approuver le modèle de convention proposé en **annexe 7**, pour la réalisation d'étude de faisabilité du potentiel de développement en énergies renouvelables d'une opération d'aménagement, d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus avec la mise en place d'un plafonnement pour la participation financière de l'EPCI ou de la Commune concernant la prise en charge des heures internes du SICECO à 2 400 €, de solliciter toute aide financière à laquelle les missions ou études réalisées dans le cadre de la convention annexée pourraient être éligibles (Europe au titre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020, Ademe, DREAL et Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du Programme Énergie Climat Bourgogne, ...), et d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à signer tous documents et pièces comptables issus de cette décision.

e) Participation à l'étude Alter'Actions dans le cadre d'une réflexion sur un projet d'autoconsommation collective photovoltaïque sur le périmètre du Contrat de Transition Écologique (CTE) Haute Côte d'Or - Information

- Étude Alter'Action : autoconsommation collective photovoltaïque sur un site du périmètre du Contrat Transition Énergétique CTE Haute Côte-d'Or (2 EPCI)
- Intérêt : connaître les seuils de production/consommation à partir desquels l'autoconsommation collective est rentable ; dupliquer les résultats sur d'autres territoires
- Durée indicative : 1 an
- Plan de financement :
 - ⇒ CTE : Participation financière : néant car expérimentation
 - ⇒ SICECO : Participation financière : 5 000 € TTC

Lors de la présentation du sujet au Bureau, les élus conviennent que les éléments transmis au SICECO sont insuffisants : contenu du projet, non-participation financière du CTE et des 2 Communautés de communes, montant demandé.

Il est décidé de reporter cette décision lors de prochaine réunion de Bureau du 18 octobre afin d'obtenir des précisions et d'autres participations financières éventuelles.

f) **Convention d'application de l'accord de partenariat avec le Conseil Départemental de Côte d'Or pour la gestion administrative des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) du Conseil Départemental**

Le Président rappelle aux membres du Bureau que l'accord de partenariat entre le SICECO, Territoire d'énergie Côte-d'Or, et le Conseil départemental de la Côte-d'Or, prévoit à l'article 3-8 l'accompagnement du SICECO pour la gestion des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) issus des travaux réalisés par le Département sur son patrimoine bâti.

Le Président précise l'intérêt d'une mutualisation face à la complexité de la procédure administrative des CEE ; mutualisation déjà assurée par le SICECO pour les travaux réalisés par les EPCI et Communes adhérentes du Syndicat et que le SICECO dispose des compétences en interne pour la mise en œuvre de ce partenariat.

Le Président présente les modalités techniques de mise en œuvre de ce partenariat définies dans la convention d'application de l'accord de partenariat, annexée à la présente délibération :

- Le SICECO assure la veille technique et réglementaire relative au dispositif des CEE, la mise à jour des documents administratifs associés, le contrôle des dossiers, le dépôt des CEE sur le registre national, les relations avec le Pôle National des CEE, ainsi que la gestion de la vente des CEE.
- Le Conseil Départemental se charge de collecter, de compiler et de vérifier tous les justificatifs nécessaires à l'instruction des dossiers correspondants aux travaux qu'il réalise sous sa maîtrise d'ouvrage et les transmet au SICECO, partenaire.

Le Président indique qu'au regard de la liste des travaux transmis par le Conseil départemental au SICECO, le potentiel annuel de CEE est estimé à environ 20 GWh_{cumac} pour une quinzaine d'actions standardisées.

Étant donné que le Département s'engage à transmettre au SICECO des dossiers de CEE complets (comprenant l'ensemble des justificatifs nécessaires à leur instruction), le Président propose de reverser au Conseil Départemental de Côte-d'Or l'intégralité de la valorisation financière relative aux CEE du Département cédés, proportionnellement au poids des opérations retenues en kWh Cumac dans les CEE vendus. Le SICECO ne retient aucun frais de gestion pour 2019.

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver la convention d'application de l'accord de partenariat avec le Conseil Départemental de Côte-d'Or pour la gestion administrative des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) du Département sur travaux 2019, joint en **annexe 8** ;
- d'approuver que le SICECO reverse au Conseil Départemental de Côte-d'Or l'intégralité de la valorisation financière relative aux CEE du Département cédés, proportionnellement au poids des opérations retenues en kWh Cumac dans les CEE vendus ;
- et d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à signer tous documents et pièces comptables issus de cette décision.

g) Boucle locale de la Communauté de Communes de Pouilly en Auxois et de Bligny sur Ouche - partenariat du SICECO pour la mise en œuvre de la phase 2 « cas pratique »

- **Objectif** : création d'un opérateur SELFIE permettant de gérer l'achat et la vente d'électricité locale
 - 2^{ème} étape : démonstration de la validité du modèle sur des cas pratiques
 - ⇒ intégrer des productions locales et des contrats d'achats d'électricité
 - 2 cas d'usage pressentis : Région BFC (Lycées) et CC Pouilly/Bligny
- **Difficultés pour la CC Pouilly/Bligny** :
 - supporter seule le coût de l'expérimentation de 53 568 € TTC ;
 - disposer de sites de production et de consommations de taille suffisante
- **Proposition** : rassembler les 2 cas pratiques de la Région BFC et de la CC Pouilly/Bligny pour le même coût et non 2 x 53 568 € TTC
- **Dans ce cas**, le partenariat du SICECO pourrait être acceptable avec les financeurs suivants :
 - ⇒ Selfie : 5 356 € (10%)
 - ⇒ Région : 21 000 € (≈ 40%)
 - ⇒ la Caisse des dépôts et Consignations est favorable à une participation
 - ⇒ CC Pouilly/Bligny : 50% Solde
 - ⇒ SICECO : 50% Solde

6) Stratégie du SICECO

a) Point d'avancement :

- ↳ Projection à 5 ans des activités :
en **annexe 9**, le tableau récapitulatif des activités et projections à 5 ans avec des hypothèses à compléter.
Les membres du Bureau sont invités à faire des suggestions, des propositions sur cette base de travail.

b) Prospective financière

La stratégie va s'établir à partir de :

- celle établie en 2012, les travaux de réflexions des élus notamment lors du séminaire de mai 2019 et d'hypothèses faites sur les aspects législatifs, juridiques, techniques et de nombreux facteurs extérieurs au SICECO.
- une prospective financière qui consiste, à partir des hypothèses faites pour chaque domaine d'activité, à établir une perspective d'évolution en terme d'investissement et de fonctionnement.

Dernières étapes :

- échanges avec les membres du Bureau : début octobre
- ajustements avec le Bureau le 18 octobre
- présentation en Comité le vendredi 18 octobre
- ajustements si nécessaires avec le Bureau le 6 novembre tenant compte des 3 Commissions Techniques
- présentation en Clés : 4 au 19 novembre
- finalisation Stratégie et DOB :
 - Commission Affaires Générales le 27 novembre
 - Bureau du 4 décembre
 - Comité du 18 décembre

c) Etude comparative des mobilités par type d'énergie - Information

	kWh/Nm ³	kWh/kg
Hydrogène	3,55	39,41
Biométhane	10,8	13,85
CH ₄ Gaz naturel	11,3	14,49
GAZOLE	-	13,49

4 à 5 kWh pour produire 1 Nm³ d'hydrogène
 1l d'eau / Nm³ d'hydrogène produit par hydrolyse
 H2 comprimé à 700 bars sur les voitures ; 400 sur camions

	kgCO ₂ eq/kg	kgCO ₂ eq/l	kgCO ₂ eq/ kWh
Electricité	-	-	0,057
GNC (Gaz Naturel Comprimé)	2,90	-	0,200
BioGNC	-	-	0,016
GAZOLE (routier)	-	3,16	0,234

Véhicule léger	l/ 100km	kg/ 100km	kWh/ 100km	€/ 100km
GNV	-	5	69,2	6
Électrique (type Zoé)	-	-	16,8	2 à 3
Hydrogène	-	1,2	47,3	20 à 25
GAZOLE	5	4,23	57	7,5

- **TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques)**
 - ⇒ La TICPE remplace depuis 2011 la TIPP (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Pétroliers). Il s'agit d'un droit perçu par l'État sur la consommation de produits énergétiques, principalement les produits pétroliers
- Recettes de la fiscalité pétrolière en 2018
 - ⇒ La TICPE est la 4^{ème} recette fiscale de l'État derrière la TVA, les impôts sur le revenu et sur les sociétés
- Recette Région BFC budget 2018
 - ⇒ Fiscalité indirecte : 470,8 M€
 - TICPE : 222,8 M€
 - Taxe sur les cartes grises : 112,5 M€

- Financement formation professionnelle et apprentissage : 135,5 M€

Recettes fiscales sur les produits pétroliers et le gaz en M€			
Produits	2016	2017	2018
SP95-E10	2 180	2 522	3 027
SP95-E5 + SP98	4 005	3 999	4 021
TOTAL des SP	6 185	6 521	7 048
Gazole	20 861	22 270	24 012
Fioul domestique	709	1 048	1 048
Gazole non routier	640	776	962
Gaz naturel (TICGN)	1 104	1 622	2 205
Autres*	120	16	NC
TOTAL	29 619	34 550	35 275

Mobilité électrique :

Voir l'étude RTE avec ce lien internet :

(82 pages) : https://www.rte-france.com/sites/default/files/electromobilite_synthese_9.pdf

Les pages les plus intéressantes sont extraites en **annexe 10**.

Voir l'utilisation des bornes installées par le SICECO en **annexe 11**.

7) Agenda

- **Du vendredi 20 septembre au jeudi 3 octobre : Rencontres « Club Énergie »**
- **Lundi 7 octobre - 9h30 : Comité technique SEML Côte-d'Or Énergies**
- **Lundi 21 octobre - 11h00 : CA SEML Côte-d'Or Énergies**
- **Mardi 15 octobre - 9h00 : Commission Énergies à Bligny-sur-Ouche**
11h00 : Inauguration Réseau de Chaleur
- **Vendredi 18 octobre à Sombernon - 16h00 : Réunion du Bureau**
et 18h00 : Assemblée Générale
- **Du lundi 4 au mardi 19 novembre : Réunions de CLÉ**
- **Mercredi 6 novembre - 9h00 : Réunion du Bureau**
- **Vendredi 15 novembre - 9h00 : Commission Eclairage public**
- **Mardi 19 novembre - 9h00 : Commission Réseaux**
- **Mercredi 27 novembre - 9h00 : Commission Affaires générales**
- **Mercredi 4 décembre - 9h00 : Réunion du Bureau**
- **Judi 12 et vendredi 13 décembre : Cité 21**
- **Mercredi 18 décembre : Assemblée Générale (présentation du DOB)**
- **Début 2020 : Conférence Gaz Vert**
Fin janvier début février 2020 : BP

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 11h30.
Une cérémonie de remise de Médailles du Travail a permis de féliciter pour 20 années de service :
Pascal ROBERT, Responsable Travaux et Frédéric VACHEY, Technicien Maîtrise d'œuvre.